

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	8 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier, une livraison de 16 pages grand in-8^o, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser, dès aujourd'hui, leur adhésion.

Nous nous empressons d'adresser nos remerciements aux nombreux souscripteurs qui nous arrivent. Plus de 50 adhésions nous sont parvenues en moins d'une semaine. C'est un succès inespéré et d'autant plus flatteur qu'il nous vaut l'approbation de membres éminents du clergé et des plus anciennes familles de notre Quercy.

Cahors, 13 Décembre.

La Crise

Le Journal des Débats, du 11 décembre, raconte en ces termes les faits qui se sont passés dimanche et lundi dernier :

Dimanche, après deux longues séances tenues dans l'après-midi et le soir chez M. le comte de Bondy, les sénateurs qui font partie du groupe dit des constitutionnels décidèrent qu'il fallait tenter une nouvelle démarche auprès du maréchal de Mac-Mahon. Ils ne supposaient pas que M. le président de la République pût rester sourd à un appel aux sentiments de conciliation. Ils espéraient, au contraire, que, sur leurs instances, le maréchal de Mac-Mahon consentirait à reprendre des négociations ministérielles avec M. Dufaure. On avait songé d'abord à confier à M. Batbie — lequel avait participé aux délibérations du groupe des constitutionnels — la mission de se rendre à l'Élysée. Mais le président du conseil du nouveau ministère expliqua que, vu l'état d'esprit où se trouvait actuellement le Maréchal, il était convaincu que les vœux de la réunion au sujet d'une politique de conciliation n'avaient aucune chance d'être entendus.

Les constitutionnels crurent devoir recourir alors à l'intervention de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Celui-ci n'assistait pas à la séance, on chargea trois délégués de se rendre chez l'honorable président du Sénat pour le prier de voir le Maréchal.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier accepta cette mission patriotique. Il alla à l'Élysée le soir; mais il ne put avoir une entrevue avec le chef du pouvoir exécutif.

Lundi matin, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a conféré avec M. Dufaure, afin de connaître exactement les conditions que ce dernier accepterait.

L'honorable M. Dufaure aurait déclaré que, sur la question de principe de l'homogénéité d'un cabinet parlementaire, il ne croyait pouvoir rien céder; mais qu'il était prêt, dans l'application, à tenir compte des convenances personnelles du Maréchal et à faire les concessions compatibles avec le respect de ce principe.

Le président du Sénat, s'est rendu ensuite à l'Élysée. Son entrevue avec le Maréchal n'a pas été longue. Les deux interlocuteurs sont restés debout, à peine M. le duc d'Audiffret-Pasquier eut-il informé le président de la République du but de sa visite que le maréchal de Mac-Mahon répondait que son parti était définitivement pris; qu'il ne voulait point renouer des négociations avec M. Dufaure, et que, d'ailleurs, le nouveau ministère était formé.

Malgré l'adjuration du président du Sénat d'épargner au pays les extrémités dont il était menacé et de ne pas repousser toute idée de transaction et de conciliation, le maréchal de Mac-Mahon se montra inébranlable.

On comprend l'émotion que cet incident a causée aux esprits modérés lorsque, dans les couloirs du Sénat et de la Chambre des députés, on apprit le résultat négatif de la démarche de l'honorable président du Sénat à l'Élysée.

Les membres du groupe constitutionnel se montrèrent fort mécontents. Ils n'hésitaient pas à déclarer que le gouvernement, en revenant à ses premiers sentiments, c'est-à-dire en persistant dans ses idées de résistance à outrance, allait assumer une terrible responsabilité.

Quant aux droites du Sénat, elles sont montées à un tel diapason, qu'on ne les entend parler en ce moment que de la nécessité d'une nouvelle dissolution suivie d'une véritable dictature. Suivant elles, le Maréchal ne doit tenir aucun compte du parti républicain, lequel est toujours qualifié, par les réactionnaires, bien entendu, de parti radical.

D'autre part, les modérés sont extrêmement attristés du péril que la politique de l'Élysée fait courir à notre pays. Ils craignent surtout que l'Exposition universelle ne soit sérieusement compromise.

La réception faite par le maréchal de Mac-Mahon au duc d'Audiffret-Pasquier a donné lieu à des commentaires de toute nature.

Voici l'opinion exprimée à ce sujet par M. Jules Favre : « Le président de la République a reçu M. le duc d'Audiffret-Pasquier comme un simple négociant ! »

On prête à M. Buffet ce propos : « Quand on se trouve en présence d'une Chambre qui ne veut pas voter le budget, on retourne à l'état de nature, on est en état de légitime défense. Le gouvernement peut alors faire ce qu'il veut ! »

Parmi les bruits divers qui circulent il en est un que nous rapportons parce que des personnages politiques le répètent. On soutenait que, malgré l'intention exprimée par le maréchal d'aller désormais jusqu'au bout, le président de la République finirait par donner sa démission. On ne croit guère au succès d'une demande de dissolution, dans l'état actuel des esprits.

Voici l'article du Soleil, que le télégraphe nous a signalé avant-hier :

L'attitude des constitutionnels du Sénat, dans la réunion de dimanche dernier, et les récents articles de l'Union, sont de nature à faire craindre au gouvernement que la dissolution ne soit pas votée dans les circonstances présentes.

Aussi assure-t-on que certains donneurs de conseils cherchent à élaborer un plan qui ne nécessite pas une demande de dissolution.

Deux idées différentes se seraient produites : L'un des deux plans consisterait à se faire refuser le budget par la Chambre et à attendre paisiblement le 1^{er} janvier.

Ce jour-là il n'y aurait pas d'argent pour payer les rentes, pour faire rendre la justice, pour gar-

der les criminels dans les prisons, etc. Bref, il n'y aurait plus d'organisation sociale : on rentrerait dans l'état sauvage.

On espère que cette perspective si étrange et si périlleuse provoquerait un soulèvement de l'opinion publique contre la majorité de la Chambre des députés.

D'autres conseillers auraient émis une idée différente :

Dans ce second plan comme dans le premier, on commencerait par se faire refuser le budget; mais immédiatement après on lirait aux Chambres un décret d'ajournement pour dix ou quinze jours, en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi de 1875 sur les rapports des pouvoirs publics.

En vertu de ce décret, les deux Chambres devraient se séparer immédiatement.

Pendant leur absence, et après avoir établi l'état de siège dans toute la France, on soumettrait au suffrage universel un plébiscite portant sur les deux points suivants :

« Le peuple veut-il, oui ou non, conserver le » maréchal de Mac-Mahon comme président de la » République? »

« Le peuple veut-il, oui ou non, que le budget » de 1878 soit le même que celui de 1877? »

Si des conseils aussi extravagants et aussi coupables ont été donnés, comme on le prétend, nous sommes convaincus que l'honneur et le bon sens du Maréchal les lui feront repousser avec indignation.

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 11 décembre.

La situation reste la même depuis hier. Il n'y a eu aucune détente, aucun espoir de conciliation caressé de part ou d'autre. Je puis ajouter même que si elle n'est pas plus tendue qu'hier, c'est que cela n'est pas possible.

Ce matin le conseil des ministres a tenu une longue séance.

Il est probable que la Chambre, contrairement à la nouvelle tradition, et par suite de la gravité des circonstances, tiendra séance demain mercredi.

Les membres composant le centre gauche de la Chambre des députés, se sont réunis aujourd'hui pour discuter sur la situation. Aucune résolution n'a été prise. Mais il ressort de la discussion, que le centre gauche est disposé à refuser le vote du budget, tant qu'une solution parlementaire ne sera pas intervenue.

Dans les couloirs, de bonne heure, on assure que M. Baragnon demandera, aujourd'hui, la fixation à lundi de la discussion sur le budget.

On parle aussi d'une interpellation de M. Dugué de la Fauconnerie sur la prolongation de la crise.

REVUE DES JOURNAUX

Union

Nous avons dit « qu'une seconde dissolution, opérée avec la même imprévoyance au profit des mêmes hommes qui sont encore dans les coulisses de l'Élysée; ne serait plus une faute, mais qu'elle marquerait l'époque fatale où la démence politique mène au suicide. »

Les royalistes doivent, en effet, pratiquer la politique à ciel ouvert; on n'a pas craint d'abuser de leur loyauté, de spéculer sur leur bonne foi, pour tenter de les entraîner dans un labyrinthe de fausses combinaisons et de misérables intrigues. Aujourd'hui, après de lamentables défaillances, qui ne sont peut-être pas définitivement répudiées, on nous parle d'une politique d'action sans programme et sans but.

Une telle politique ne peut-être qu'une aventure, nous y retrouvons la trace des hommes néfastes qui ont opposé la légalité au droit, et qui maintenant seraient prêts à violer toutes les lois, à la condition que la brèche faite à la légalité fût assez étroite pour ne laisser passer que leurs petits personnages.

On lit dans le même journal :

Si M. Batbie parvient à former un ministère, son programme sera, assure-t-on : Vote du budget ou dissolution.

Le vote du budget sera refusé par la Chambre, c'est certain. La dissolution ne sera accordée par le Sénat que si le programme, en s'agrandissant, permet de voir dans la dissolution autre chose qu'un expédient.

Le désir de mettre une fin provisoire à une crise définitive ne pourrait pas permettre un acquiescement à une politique d'imprévoyance qui ne fermerait la porte à aucun conflit et ouvrirait la fenêtre à toutes les aventures et à tous les périls de révolution.

Constitutionnel

Des feuilles officieuses, affectant des airs de Montesquieu, qui nous donnent à rire, prétendent pédalesquement qu'il faut être d'une triple ignorance pour confondre un roi constitutionnel avec un président de République. Leur thèse ne supporte pas plus l'examen qu'elle ne mérite l'attention.

Sans passer l'océan et s'enquérir de ce qui se pratique aux États-Unis, il suffit de jeter de bonne foi un coup-d'œil, même inappliqué, sur la Constitution qui nous régit. Elle impose la solidarité ministérielle.

L'article et précis et ferme. Toutes les feuilles libérales l'ont cité. Quelle logomachie et quel byzantinisme prévaudrait contre les termes si nets que la Constitution oppose aux sophismes adulateurs des journaux insatiables de gouvernement personnel.

Et quel orgueil aurait le droit de se sentir affecté et de pâtir d'exigences légitimes et légales, dont n'a été atteinte la dignité d'aucun des trois derniers Bourbons qui ont régné sur la France, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe!

Toutefois, il paraît qu'il en est ainsi, et nous devons renoncer à l'espérance d'un cabinet parlementaire.

Celui qui, à cette heure, semble tenir la corne, ne saurait se flatter de la moindre chance de durée. Le premier souffle d'orage le renversera.

Aura-t-il la hardiesse de demander la dissolution? S'il la demande, l'obtiendra-t-il? Ici, les paris sont ouverts.

S'il l'obtient, restera-t-il à son poste pour procéder aux élections générales? On ne le pense point.

Quels hommes chargeront leurs épaules, leur nom, leur conscience de cette lourde, scabreuse et compromettante entreprise?

Et pendant ce temps, pas de budget. On ne paraît songer nulle part que vingt jours seulement nous séparent du 1^{er} janvier 1878.

Soleil

La dissolution, quoique légale, placerait le gouvernement du maréchal entre deux illégalités.

Si la loi électorale était respectée, si le délai nécessaire qu'elle fixe pour la période électorale était observé, la nouvelle Chambre ne serait pas constituée avant la fin de janvier.

C'est une question de législature doublée d'une question d'arithmétique.

La période électorale est de vingt-et-un jours.

Il y a quatorze jours d'intervalle entre le premier et le second tour de scrutin, ou, si l'on veut, entre les élections et les ballottages.

Cela fait trente-cinq jours.

Si on ajoute à ces trente-cinq jours le temps d'obtenir la dissolution, de procéder au scrutin, de convoquer le Parlement, de constituer la Chambre, de voter le budget, on arrive à la fin de janvier.

Le gouvernement peut-il gouverner un mois

sans budget ?

Nous posons la question, On a beau tourner et retourner la matière, il faut toujours en venir à cette déclaration de M. Magne, alors ministre des finances, dans la séance du 26 décembre 1873 : « Sans le vote régulier du budget des recettes, qui doit être annuel, on ne trouverait pas, le 1^{er} janvier 1874, un seul receveur, un seul percepteur qui consentît à recevoir un centime des contribuables, parce que les plus humbles comme les plus élevés, savent qu'en le faisant, d'après la loi générale des finances, ils se rendraient coupables de forfaiture. »

D'ailleurs, le budget des dépenses ne serait pas plus voté que le budget des recettes, ce qui n'était pas le 26 décembre 1873.

On ne recevrait rien. Il faudrait pourtant dépenser. Où prendrait-on l'argent ?

Voici l'autre face de la question. Afin d'avoir une nouvelle Chambre constituée à temps pour qu'elle puisse voter le budget de 1878, au plus tard le 31 décembre 1877, on abrégierait les délais légaux pour le scrutin.

On convoquerait les électeurs pour le dimanche 16 décembre, et on n'attendrait pas les scrutins de ballottage pour réunir le Parlement.

Comment s'y prendrait-on pour faire admettre la régularité d'opérations électorales ainsi faites contrairement aux prescriptions légales ?

Donc, à l'heure actuelle, un ministre de résistance et de minorité devenant, par la force des choses, un ministre de dissolution, serait fatalement placé entre deux illégalités qui l'exposeraient à être mis en accusation.

Le côté pratique nous dispense d'examiner le côté politique.

Du moment que la dissolution, prononcée à l'époque actuelle, ne peut que placer le gouvernement entre deux illégalités, elle ne peut être raisonnablement demandée ni accordée.

La seule solution pratique de la crise actuelle a toujours été, selon nous, dans la constitution d'un cabinet parlementaire de majorité ou de gauche, formé avec des sénateurs et des députés du centre gauche ou de la gauche modérée.

Un tel cabinet, nous en sommes persuadés, obtiendrait de la Chambre le vote du budget, sans modification sérieuse, et le concours du Sénat, s'il savait se renfermer dans les limites d'une politique libérale, et se préserver des inspirations d'une politique révolutionnaire.

En dehors de cette transaction, nous ne voyons plus rien, plus rien qu'une effroyable crise publique.

Ordre

Il est temps de le proclamer : les circonstances sont solennelles; de graves éventualités se préparent en dehors et au dessus de nous, comme toujours; on médite, assure-t-on, une nouvelle aventure, qui serait vraisemblablement conduite par les mêmes hommes ou par leurs doubles; on s'agit sans règle et sans but, on s'évertue sans dessein avoué.

Toutes ces agitations, toute cette fièvre d'intrigues, toutes ces menées ne troubleront pas le parti bonapartiste. Il a ses blessures à guérir, son rôle à reprendre, sa tradition à continuer; il lui faut aujourd'hui, c'est son plus pressant besoin, reconstituer son autonomie et rentrer, pour n'en plus sortir, dans la vérité de son principe et de sa fonction. Il perdra sans doute à cette politique le douteux honneur de servir d'appoint dans je ne sais quelles combinaisons concertées sans lui. Mais il y gagnera de recouvrer son indépendance et sa liberté d'action. Il y gagnera surtout de n'être plus la dupe et de ne plus paraître le complice des présomptueuses médiocrités qui ont mené le parti conservateur

à Reichshoffen et qui le voudraient conduire à Sedan.

Assemblée nationale

Les gauches supposent que le pouvoir exécutif ne trouverait aucun moyen de suppléer au vote du budget après la dissolution, et que le Maréchal sera, par suite, forcé de livrer le pouvoir à la majorité de la Chambre basse, sans tenir compte de la majorité de la Chambre haute.

Nous persistons à croire que le seul moyen de déjouer ce plan machiavélique est de conjurer les dangers d'un vote de permanence et de désorganiser le complot, en faisant venir la dissolution de l'initiative des membres de la droite.

La dissolution partielle a commencé par les invalidations révolutionnaires qui enlèveront aux deux cents députés de la droite le quart de leurs voix.

Plus les droites ajourneront leurs protestations énergiques contre les *invalidations* et contre le refus du budget et moins ces protestations auront de valeur et d'effet.

L'intérêt des membres de la droite comme leur patriotisme leur commande impérieusement de s'unir maintenant avec résolution au Sénat et au Pouvoir exécutif, pour justifier devant le pays la dissolution et pour préparer ainsi la nomination d'une nouvelle Chambre qui rende possible le gouvernement de la France, le rétablissement de la tranquillité publique et le retour de la prospérité générale.

Journal des Débats.

Il nous a été annoncé officiellement, avant-hier, que M. Batbie avait été chargé de composer un ministère. Si, d'autre part, les paroles prêtées à M. Batbie dans la réunion du groupe constitutionnel étaient exactes, il faudrait avouer que le gouvernement de la France se trouverait placé dans de singulières conditions.

A ce compte, M. le maréchal de Mac-Mahon, au lieu d'être le premier fonctionnaire du pays, ne serait, et cette fois nous n'inventons pas le mot, ne serait plus qu'un factionnaire, une sentinelle. Voilà l'idéal du gouvernement ! Parce que, dans une heure de huis clos, une coterie d'intriguants et de roués politiques ont fait prendre au chef de l'Etat des engagements ignorés de la nation, on viendra nous extorquer nos signatures et nous sommer d'obéir à des contrats que nous n'avons jamais consentis ni même connus ! Si M. le président de la République est lié, c'est lui que cela regarde, et non pas nous.

C'était déjà bien assez que nous fussions liés envers lui jusqu'à l'expiration d'un certain terme. Et pourtant, cette condition avait été sincèrement et franchement acceptée; on était disposé à vivre tant bien que mal, mais ensemble, jusqu'à la fin du mandat constitutionnel. Il y a plus : il est bien possible qu'en présence d'une meilleure volonté, ce mandat eût été prolongé. On ne demandait pas mieux que de reconnaître dans le chef du pouvoir exécutif un magistrat gardien des lois et de la paix, un modérateur impartial et nécessaire de tous les partis.

Qui donc a rompu cet accord, cette trêve, ce traité volontaire ? Qui donc est venu un beau matin nous dire : « Je ne suis pas le président du pays, je suis le président de la droite ! » Et voici qu'aujourd'hui le nouveau ou présomptif premier ministre vient piteusement déclarer à ses amis que le maréchal est une sentinelle, et qu'il attend qu'on le relève de sa faction. Voilà où nous en sommes. La France est à Mazas, et M. le maréchal de Mac-Mahon est de garde à la porte ! Que ce spectacle

est fait pour nous relever aux yeux de l'Europe et du monde ! Quel aimable rêve que celui d'un régime social et politique composé de prisonniers et de gardiens !

M. le maréchal se laisse dire que la Constitution n'a pas limité le chiffre des dissolutions; que, si deux ou trois voix dans le Sénat s'y prêtent, il peut dissoudre vingt-cinq fois aussi bien qu'une, jusqu'à la dissolution dernière. Voilà toute la philosophie de ceux qui nous gouvernent !

Le Sénat voudra-t-il se prêter encore à ces expériences de chirurgie politique ? Reculera-t-il devant les cris de douleur, peut-être devant le sang de la patrie violente, déchirée, agonisante ? Hélas ! nous n'en savons rien. Il y a là un certain nombre d'hommes ondoyants et divers qu'on ne sait comment saisir et qui passent leur vie à répéter mélancoliquement qu'il est plus difficile de connaître son devoir que de le faire.

ORIENT

Paris, 11 décembre.

Toute une succession de dépêches de l'Agence Havas, nous a annoncé la prise de Plewna par les Russes. Ces dépêches sont confirmées par le télégramme officiel suivant :

Bogot, 10 décembre, soir. — Plewna est entre nos mains. Osman Pacha s'est rendu avec toute son armée. A 7 heures et demie du matin, Osman Pacha, à la tête de toute son armée, attaqua notre corps de grenadiers, occupant les positions de la rive gauche de la Vid, dans le but de percer les lignes d'investissement. Une partie des troupes turques pénétraient déjà dans nos tranchées et atteignaient déjà nos batteries.

Mais les efforts de l'ennemi ne purent parvenir à briser la résistance des grenadiers.

Après cinq heures d'une lutte acharnée, les Turcs furent repoussés et cernés par nos troupes qui accouraient de tous côtés.

Le brave défenseur de Plewna, Osman Pacha, blessé au pied, pendant le combat, se rendit prisonnier avec toute son armée.

Il est encore impossible de préciser le nombre des prisonniers et de trophées tombés en notre pouvoir.

Plewna, avec toutes ses fortifications, tous les canons et les munitions est entre nos mains.

Nos pertes ne sont pas encore connues, mais elles sont légères comparativement au résultat obtenu.

Cette magnifique victoire est longuement commentée par les journaux anglais. Les plus modérés d'entre eux conseillent à la Porte de conclure la paix au plus vite.

Le Times dit que le moment est venu où une médiation est possible. L'Europe appuiera les offres raisonnables que pourra faire la Turquie.

Il ne vaut pas la peine pour les Turcs de risquer le reste de leur empire dans une dernière chance désespérée, et il ne vaut guère la peine non plus, pour les Russes, de soulever

les grandes questions qu'une lutte suprême pourrait amener à la surface. Le moment est favorable pour accepter les résultats acquis.

Il faut espérer, ajoute le Times, que le gouvernement anglais fera tous ses efforts pour recommander aux belligérants de saisir cette occasion de conclure la paix.

Le Daily Telegraph recommande de faire de la chute de Plewna, l'occasion d'un premier essai de médiation générale.

Le Standard craint que, si la guerre continue, les intérêts anglais ne soient bientôt sérieusement atteints.

Le Morning-Post espère que la reddition de Plewna donnera l'éveil à l'Angleterre sur les dangers de la situation. Ce journal s'attend à ce que le gouvernement fasse immédiatement une démonstration et à ce qu'il ne néglige pas à ce moment, des devoirs qui sont évidemment de la plus haute importance.

L'Angleterre peut (si cela lui plaît), arrêter une guerre injuste et intolérable; l'argent et les soldats anglais peuvent, en un moment, faire pencher la balance d'un autre côté. L'heure a sonné où, pour la foi des traités, pour les intérêts anglais, pour l'honneur national, l'Angleterre doit être prête à prendre part au grand conflit qui déterminera ce que sera à l'avenir l'empire britannique.

Rien n'est arrivé de Constantinople sur la chute de Plewna. Selon toutes les probabilités cet événement n'y est pas encore connu, tout au moins pour les journaux et la population.

Une dépêche arrivée à la dernière heure et portant avec elle un caractère officiel affirme que la prise de Plewna ne suspendra pas les hostilités, même si les négociations de paix commençaient de suite.

En effet, d'après des renseignements particuliers dont on ne saurait mettre en doute l'exactitude, je crois savoir que la Russie est plus décidée que jamais à marcher de l'avant jusqu'à ce qu'elle ait passé les Balkans en force et occupé Andrinople, de manière à pouvoir dicter les conditions d'une paix directement conclue entre elle et la Turquie.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1877 commenceront, dans toute la France, le vendredi 1^{er} février prochain.

M. Paul de Fontenilles, membre de la Société des Etudes du Lot, inspecteur des monuments archéologiques du département, vient d'être nommé officier d'académie.

La franchise postale est accordée aux correspondances de service, échangées entre les officiers de l'armée territoriale.

FRIULETON DU JOURNAL DU LOT.

13 décembre 1877.

(80)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

— Eh bien ! pensez-vous que l'on ne s'étonnera pas, à bon droit, dans ce pays si naïf et si austère, de me voir recevoir deux hommes, dont l'un est trop jeune pour n'être qu'un ami.

Franck baisa longuement les mains que lui abandonnait Fernande, et son regard se mêlait à celui de la jeune femme, émue et troublée.

— Fernande, répondit-il, ne craignez rien sous ce rapport; car cet homme, qui n'est aujourd'hui que votre ami, pourrait demain, si vous le vouliez, devenir votre époux !

BREST

Il y avait alors sur le port de Brest un petit café qui n'était guère hanté que par les capitaines des navires marchands, et où l'on était sûr, le soir, vers huit heures, de trouver réuni tout ce que le long cours attire à Brest de marins sur le point de prendre la mer.

L'établissement était tenu par une grosse femme qui connaissait depuis longtemps tous les mystères du cabotage et qui avait vu, pour ainsi dire, naître et grandir tous les habitués de la maison.

On l'appelait la mère Ango.

Le café se composait d'une première pièce fort enfumée, assez vaste, où se tenaient d'habitude les consommateurs vulgaires, et d'une seconde salle, un peu plus élégante, réservée plus particulièrement aux personnages de distinction, c'est-à-dire aux capitaines et aux seconds des navires en partance.

La mère Ango considérait ses habitués comme s'ils eussent été des membres de sa famille et elle les traitait comme tels. Aussi s'était-elle fait depuis longtemps, dans la marine marchande, une réputation que ses amis, on pourrait dire ses enfants, avait portée à tous les bouts du globe.

Pour le moment, le lion du café de la mère Ango était le capitaine d'un beau trois-mâts, qui était à l'ancre, en rade du

port de Brest, attendant d'un jour à l'autre, l'ordre de partir.

Il devait, disait-on, faire voile pour New-York.

Le capitaine s'appelait Davidson. C'était un grand diable d'anglais que ses fréquents voyages au Havre, à Nantes et à Bordeaux, avaient familiarisé avec la langue et les usages français.

Il menait grand train quand il était à terre, et cette fois surtout il avait fait des dépenses considérables.

C'était un mystère...

On ne lui connaissait pas de destination fixe; il ne s'était occupé d'aucun chargement, et le but du voyage qu'il allait entreprendre avait été soigneusement caché par lui.

Le café de la mère Ango était fort intrigué.

Un soir, Davidson venait d'arriver, il avait commandé un bol de punch, et s'était installé dans un coin de la seconde salle, comme s'il eût attendu quelqu'un.

Au bout de quelques minutes, il se dirigea vers le comptoir occupé par la mère Ango, et s'étant penché à son oreille :

— Dans un instant, lui dit-il à voix rapide et basse, un homme viendra demander le capitaine Davidson... Vous le ferez entrer et conduire à ma table.

— Ce sera fait, capitaine, répondit la mère Ango avec son plus engageant sourire, c'est un marin probablement.

— Pas du tout...
— Mais comment le reconnaitrai-je ?
— Il a une cinquantaine d'années, il est trapu, très auvergnat.
— Et comment s'appelle-t-il ?
— Pascal !...

Le capitaine achevait à peine, quand la porte extérieure du café s'ouvrit, et qu'un homme entra.

C'était Pascal.

— Le capitaine Davidson, demanda immédiatement l'auvergnat.

Davidson salua, lui fit signe de le suivre et ils allèrent s'asseoir à la table sur laquelle flambait le bol de punch.

Le capitaine avait déjà examiné son homme avec attention; puis il remplit les deux verres placés sur la table, et invita Pascal à boire.

— C'est vous qui m'avez écrit ce matin, dit-il enfin après avoir vidé son verre.

— C'est moi !... répondit Pascal.

— Vous avez une proposition à me faire...
— Je viens vous offrir de gagner une somme d'argent considérable.

— Voyons cela.
Pascal se recueillit un moment, puis il reprit :
— Vous commandez, dit-il, un navire qui se trouve actuellement en rade et qui doit sous peu faire route pour l'Amérique.

— C'est vrai.
— Par conséquent le moment de votre départ n'est pas fixé encore, et l'époque doit vous en être indifférente.

— C'est selon...
— Eh bien ! moi, je viens vous proposer de me prendre à votre bord avec un de mes amis.

— Vous voulez partir ?
— Sans doute.
— Prochainement ?
— Je ne sais encore.

— Cependant...
— Capitaine, je suis chargé de vous remettre dix mille francs le jour où vous lèverez l'ancre, et dix autres mille francs le jour où nous toucherons l'Amérique.

— Cela fait vingt mille.
— Et la somme vaut la peine qu'on y réfléchisse.

Davidson réfléchit.
— Voyons, dit-il lentement, s'il ne s'agit que de vous transporter, vous et votre ami, de Brest à New-York, la chose n'est pas bien difficile, et je pourrais vous rendre ce service, au prix généreux que vous offrez... mais il y a à cela une difficulté.

— Laquelle ?
— Je ne suis pas libre.

— Comment ?

(A suivre.)

Bourse de Paris

Cours du 13 décembre.

Rente 3 p. %	73.00
— 4 1/2 p. %	101.00
— 5 p. %	107.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 12 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.120 »	3.120 »
Crédit foncier	640 »	642 50
Orléans-Actions	1.062 50	1.062 50
Orléans-Obligations	335 »	337 »
Suez	746 25	732 50
Italien 5 %	73 40	73 10

Crédit Foncier de France

le 22 Décembre tirage des

Obligations foncières 3 et 4 0/0, de 1853, 290,000 fr. de lots.

Obligations foncières 4 0/0, de 1863, 200,000 fr. de lots.

Obligations communales, 4 0/0, de 1885, 200,000 fr. de lots.

Le 5 janvier prochain, deuxième tirage de lots des obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 50 fr.

1 lot de	100,000 fr.
1 — de	50,000
2 — de	10,000
30 — de	1,000

ALIMENT des ENFANTS

Pour fortifier les *enfants* et les *personnages* faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou atteintes de *chlorose*, d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout** des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par **Delangrenier**, à Paris. (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

CAFÉ DE L'ORPHÉON.

Le sieur PIGNÈRES, jeune, a l'honneur d'informer le Public, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain le CAFÉ DE L'ORPHÉON, actuellement situé rue du Portail-au-Vent, sera transféré Place de la Halle, maison Valette, ancien marchand de Cuirs, en face l'Hôtel Rivière.

Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour être agréable à Messieurs les consommateurs qui voudront bien lui donner leur préférence.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

droite a été annulée, (question des bulletins gommés) MM. Escourbanî, Rouxin et de Lagrange.

P.-S. — Au moment de clore ma lettre on m'apprend que le ministère n'est pas encore définitivement constitué.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 13 décembre, 12 h. 55

Nouvelle émotion.

Hier au soir le bruit s'est répandu dans tout Paris que M. Dufaure avait été rappelé à l'Elysée, en présence de l'impossibilité de constituer un ministère de droite.

Les journaux de ce matin contiennent des détails nombreux à ce sujet :

Le *Soleil* demande la formation prompte et immédiate d'un cabinet parlementaire.

Le *Constitutionnel*, donne comme certaine la réception de M. Dufaure à l'Elysée, hier soir.

Le *Journal des Débats* dit seulement que le bruit court que le Maréchal aurait fait prier MM. Grévy et d'Audiffret Pasquier d'engager M. Dufaure à renouer les négociations interrompues.

Le *Gaulois* croit probable le ministère suivant :

- MM. Léon Say, finances, avec la présidence du conseil;
- Bardoux, justice;
- Waddington, instruction publique;
- De Freycinet, travaux publics;
- Laboulaye, affaires étrangères;
- Général Greslay, guerre;
- Amiral Pothuau, marine;
- De Marcère, intérieur.

Grande hausse sur les rentes françaises dans la soirée.

Paris, 13 décembre, 1 h. 40.

On annonce que M. Dufaure s'est rendu à 14 heures à l'Elysée.

L'accord se ferait pour les trois portefeuilles : affaires étrangères, guerre et marine.

En général on croit à la réussite des négociations; mais les difficultés antérieures commandent une grande réserve dans les appréciations.

transporté dans un café voisin où les premiers soins lui furent donnés.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Versailles, 12 décembre.

Depuis hier, nous n'avons pas fait un pas. C'est dire que le ministère est toujours à l'état embryonnaire.

On dit bien que M. Batbie a réussi à former un cabinet, mais on dit aussi que les nouveaux ministres n'ont pu se mettre d'accord au point de vue du programme politique. Les pourparlers continuent. C'est tout ce qu'il nous est possible de dire actuellement.

Le conseil des ministres s'est réuni hier à l'Elysée, en séance extraordinaire, à neuf heures du soir et ne s'est séparé que vers onze heures.

Ce matin, le conseil s'est de nouveau réuni sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Ce matin, M. de Lareinty a eu une longue conférence avec M. le président de la République.

M. Batbie et M. Depeyre ont déjeuné ce matin à l'Elysée et ont repris les pourparlers un instant interrompus.

On assure que dans le cas où le ministère serait constitué d'ici à demain midi, un Message du président de la République serait lu aux deux Chambres.

Il est inexact que la gauche et le centre gauche se soient réunis aujourd'hui à Paris. Seule, l'*Union républicaine* de la Chambre a tenu séance, rue Boissy-d'Anglas de 2 à 3 heures. Mais, à proprement parler, la réunion s'est bornée à un échange d'impressions.

La commission du budget s'est réunie aussi au Palais-Bourbon. Des conversations ont été échangées, mais aucune résolution n'a été prise. Il semble d'ailleurs impossible que la commission du budget puisse prendre des résolutions plus graves que celles qui ont été arrêtées précédemment.

Les bureaux des gauches du Sénat se sont réunis chez M. Calmon pour délibérer sur la situation et arrêter la ligne de conduite à suivre à l'égard du nouveau ministère de droite, s'il était constitué aujourd'hui et s'il se présentait demain devant les Chambres.

Il nous paraît intéressant de résumer actuellement la question des validations ou des invalidations à la Chambre des députés. Voici des chiffres dont nous garantissons l'exactitude : 86 députés de droite ont été validés.

6 ont été invalidés : MM. le baron Gorse, de Gelsen, Delaborde, Reynaud, Ricot et Rabier de Villards; 5 ont été ajournés : MM. de Fourtou, baron Reille, Jolibois, Dudouët et Jérôme David. Enfin, l'élection de 3 députés de la

Par arrêté du ministre de l'agriculture, sont autorisés l'importation en France et le transit des animaux vivants des espèces ovine et caprine provenant de toutes les parties de l'empire d'Allemagne.

Les viandes fraîches de bœuf et de mouton des mêmes provenances sont également admises à l'importation et au transit; mais l'entrée des peaux fraîches, des issues et des abats frais de ruminants continue d'être prohibée.

Les présentes dispositions entrèrent en vigueur le vendredi 14 décembre courant.

Le ministre de la guerre vient de trouver une destination des plus utiles aux promenades qu'exécutent d'ordinaire, autour des villes, les élèves de nos lycées.

A l'avenir, les élèves seront exercés, pendant ces promenades, à l'étude de la topographie, et on dresse dans ce but des cartes, faites sur le modèle accepté par le ministre de la guerre. Ces cartes sont à l'échelle de 1/10, 000^e mesurant vingt-six centimètres de hauteur sur autant de largeur, et donnent la conformation des terrains environnant chaque localité où existe un lycée, jusqu'à la distance de trente kilomètres.

On a dit à plusieurs reprises que nous aurions un hiver rigoureux, et on a cité à l'appui de ce dire des pronostics nombreux. Voici cependant un apiculteur expérimenté qui prophétise le contraire :

« Les abeilles, écrit-il, ont un instinct tout particulier qui leur fait pressentir la température à venir. Ces utiles insectes ferment en automne, plus ou moins, avec de la cire, les ouvertures de leurs ruches. J'ai toujours observé que, dans les hivers rigoureux, ces ouvertures étaient presque totalement bouchées. Cette année-ci, il n'en est pas de même, et on remarque dans les essaims, en ce moment encore, de nombreux bourdons, qui d'ordinaire sont immolés un mois plus tôt. J'en conclus que l'hiver de 1877 à 1878 sera extrêmement doux. »

Nous lisons dans la *Dépêche*, de Toulouse :

Judi soir, M. Ardène, directeur des lits militaires, logé rue Lancefoc, 6, rentrait de Montauban par le train de dix heures et demie. A peu près à la hauteur de la distillerie Durban, sur les bords du canal, à l'extrémité de la rue Raymond IV, un individu court à côté de M. Ardène et lui asséna un coup de casse-tête qui l'étendit sur le sol.

Au sifflet d'appel de cet individu, deux autres malfaiteurs arrivèrent, et tous les trois se mirent en devoir de dépouiller leur victime : ils lui arrachèrent sa montre, lui enlevèrent son porte-monnaie, on portefeuilles contenant divers papiers et un trousseau de clefs.

Ils disparurent ensuite. M. Ardène, gisant sur la chaussée, fut relevé par des passants et

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES
DU QUERCY
POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE 1789

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.
— CAHIERS DES DOULÉANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU CLERGÉ :
(Suite.)

- MM. Le vicaire de CALVIGNAC, procureur fondé de son curé.
- CALMELS, curé de Mayrac, procureur fondé du curé de Saint-Denis et de Condat.
- GIRLES, curé de Saint-Clair-le-Gourdonnais, procureur fondé du curé de Souillaguet.
- BOUZOU, curé d'Aynac, procureur fondé des curés d'Autoire et de Fontanes.
- Le vicaire de BELMONTET, procureur fondé du curé de Saint-Martin de Ginouilhac.
- L'abbé de VILLENEUVE DE DURFORT, procureur fondé du curé de Lasbouygues et des dem^{ies} des Écoles chrétiennes de Cahors.
- CARLE, chanoine de Montpezat, député de son chapitre et procureur fondé des Dames des Junies.
- MAUNIES, curé de Duravel, procureur fondé du curé de Couvert.
- LOURTOUDE, curé de Lunan, procureur fondé du curé de Toirac.
- SALLES, curé d'Auty, procureur fondé du curé d'Esmes.
- LAGRANGE, curé de Soturac, procureur fondé des curés d'Aglan et de Touzac.

- MM. BESSONIES, curé de Négrepelisse, procureur fondé du curé de Baissac et du curé de Soustrac.
- L'AUMONIER de l'hôpital-Issendolus, procureur fondé du curé de Bourzollès.
- PAILLASSE DE SALGUES, procureur fondé du prier de Meyrinhac.
- RAMES, curé de Concots, procureur fondé des curés d'Escamps et de Trégou.
- MARTIN, vicaire de Saint-Martial, procureur fondé du prier de Francou.
- GIMEL, curé de Mialet, procureur fondé du curé du bourg Saint-Cernin.
- BONNAFOUS, curé de Cremps, procureur fondé des Cordeliers de Montcuq.
- GIGNOUS, prébendé du chapitre de Moissac, député de son corps.
- PERTENNAIS, député de la Confrérie de Lauzerte.
- Le Père DOSE, dominicain, député de la communauté de Figeac.
- CORNAC, député du chapitre de Montauban.
- DEBOSC, député du même chapitre.
- Le Père GUILAL, député des Carmes de Lauzerte.
- Le Père OURADOU, député des Grands Carmes de Cahors.
- Le Père DUPUY, grand carme, procureur fondé de la communauté des Grands-Carmes de Figeac.
- PACO, député du bas-chœur du chapitre de Montauban.
- PEYRE, député des prêtres de la ville de Montpezat.
- LARE, député du bas-chœur du chapitre de Montauban.
- LAFON, prieur des chanoines réguliers, député de sa communauté.
- Le Père TRANIÉ, prieur des Augustins de Cahors, député de sa communauté.
- Le Père François VAYSSIÉ, prieur des Augustins de Montauban, député de sa communauté.
- DABATIA, député du bas-chœur du chapitre de Montpezat.
- SAVARY, doyen du Vigan et député du même chapitre.
- L'abbé de LOSTANGES, procureur fondé du curé de Lagarde, diocèse de Montauban, et des Dames Claristes de la même ville.

- MM. L'abbé DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, procureur fondé du curé de Villebourbon de Montauban et du curé du Fau, même diocèse.
- Le PRIEUR des Dominicains de Montauban, député de sa communauté.
- MOYSSET, député des Obituaires de Castelnaud.
- LOUDES, curé de Saint-Céré, député des ecclésiastiques de sa paroisse.
- LAULANIÉ, curé d'Artix, procureur fondé du curé de Soullomès.
- FROMENT, curé du Puy de Figeac, député du chapitre.
- PÉRIÉ, chapelain de la Cathédrale de Cahors, député du corps des Chapelains.
- Le Père MIQUEL, cordelier de Figeac, député de sa communauté.
- VAYRON, curé de Caillac.
- BESSIÈRES-LATOUR, curé du Bas.
- BOSE, curé de Saint-Sernin, près Caussade.
- MAYNARD, curé de Saint-Vincens-de-Rive-d'Olt.
- PÉGOURIÉ, curé de Cras.
- MOULEYRAC, curé de Francoulès.
- ANDRIEU, curé de Bregues.
- LABORIE DE ROUZET, curé de Saint-Privat.
- LASALE, curé de Malauze.
- CAMINEL, curé de Peyrilles.
- TOURNY, curé de Cours.
- LACHEZE, curé de Lherm.
- JAFFAR, curé de Sainte-Catherine de Moissac.
- LALÉ, curé de Saint-Julien.
- AUSTRUY, curé de Crégols.
- SALINIER, curé de Mongesty.
- MONTAGNES, archiprêtre de Luzech.
- LABORIE, curé de Bouloc.
- COLLOD, curé de Saint-Barthélemy de Cahors.
- AYMARD, curé Sénaiac du Causse.
- SALGUES, curé de Gigouzac.
- VIDAL DE LAPEZE, curé de Montfaucon.
- LACROIX, curé de Courbenac.
- PRAT, curé de Livernon.

(A suivre.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

CADEAUX-ÉTRENNES à l'occasion des Fêtes de Nouvel An AUX PHARES DE LA BASTILLE

La Maison des PHARES de la BASTILLE garantit une différence d'au moins 30 0/0 au-dessous du prix de toutes les bonnes Maisons de Paris et des plus grands tailleurs.

On expédie en Province, après avoir reçu Mandat-poste ou contre Remboursement

5 et 7, place de la Bastille;
213 et 215, rue Saint-Antoine;
2, 4 et 6, rue de la Bastille

PARIS

MANIÈRE de prendre les MESURES pour VÊTEMENTS D'HOMMES :
Donner la grosseur de poitrine sous les bras, la grosseur de ceinture et la longueur d'entre-jambes. Même mesure pour jeunes gens. Pour enfants, indiquer l'âge.
Expédition franco à partir de 30 fr. pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS

Le Directeur des Phares de la Bastille offre à sa nombreuse clientèle, à titre de CADEAU, une charmante prime utile et agréable, surpassant tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Cette prime sera jointe également à toutes les expéditions pour la Province.

QUELQUES PRIX DONNERONT UNE IDÉE DE L'AVANTAGE RÉEL QUE L'ON TROUVE DANS CETTE MAISON DE PREMIER ORDRE :

LE NATIONAL PARDESSUS CROISÉ Drap ratiné, doublé chaudement en satin laine, bordé, col velours de soie.....	25 ^{fr.}	LE PHARE Habillement complet en drap, nouveauté d'hiver, dispositions variées. Jacquette ou veston..... Gilet, drap pareil..... Pantalon, drap fantaisie clair ou foncé.....	50 ^{fr.}	COINS DE FEU DISPOSITIONS VARIÉES Quatés chaudement..... ARTICLE TRÈS-AVANTAGEUX.	10 ^{fr.}
LE FRANCKLIN PARDESSUS CROISÉ Drap d'Elbeuf ondulé ou ratiné, qualité supérieure, bordé ou piqué, col velours de soie.....	35 ^{fr.}	COMPLETS VELOURS PETITE OU GROSSE COTE Veston doublé, Pantalon et Gilet, très-solides, toutes nuances.....	22 ^{fr.}	COSTUMES complets Pour enfants de 3 à 8 ans En drap pointillé foncé..... BELLES NOUVEAUTÉS.	7 ^{fr.} 50
LE RÉUSSI, Veston croisé En drap ratiné bleu, doublé très chaudement, satin laine ou tartan écossais, col de velours, bordé tresse..... GARANTI A L'USAGE	18 ^{fr.}	LE VOYAGEUR Capote Russe Grand Vêtement de voyage à martingale, en drap moutonné..... FAÇON ET COUPE DES GRANDS TAILLEURS.	30 ^{fr.}	MACFARLANES et Pardessus Pour Enfants de 3 à 5 ans, Drap ratiné, bordé tresse.....	8 ^{fr.}
Habillement complet de CÉRÉMONIE Dernière mode Drap noir fin. Redingote doublée satin..... Pantalon satin noir..... Gilet drap noir habillé.....	18 ^{fr.} 9 ^{fr.} 5 ^{fr.} } 32 ^{fr.}	MACFARLANE Drap ratiné Col velours, bordé drap. Choix immense dans toutes les tailles..... ARTICLE GARANTI EXTRA-SOLIDE.	20 ^{fr.}	ULSTERS ou Capotes russes Pour Enfants de 3 à 8 ans. Drap mousse, bonne qualité.....	16 ^{fr.}
LE SUCCÈS Vêtement complet en drap nouveauté d'hiver. Tout le Vêtement en drap pareil. Veston croisé, parfaitement doublé Gilet croisé..... Pantalon, coupe élégante.....	20 ^{fr.} 7 ^{fr.} 13 ^{fr.} } 40 ^{fr.}	ROBES DE CHAMBRE Dispositions flanelle Quatée chaudement, garnie de brandebourgs.....	15 ^{fr.}	COSTUMES complets Pour Jeunes Gens de 8 à 12 ans. Drap nouveauté d'Elbeuf, dispositions variées.....	20 ^{fr.}
				PARDESSUS croisés Pour Jeunes Gens de 15 à 18 ans. Drap ratiné, bordé drap ou tresse.....	22 ^{fr.}

RAYON SPECIAL POUR VÊTEMENT SUR MESURE

CHAPELLERIE — CHAUSSURES — BONNETERIE — CHEMISERIE — ARTICLES DE TRAVAIL

Envoi franco en province du Catalogue illustré (98 gravures) et manière de prendre les mesures soi-même. Adresser les demandes au DIRECTEUR de la Maison des PHARES de la BASTILLE, Paris.

LES ARTICLES QUI NE SERAIENT PAS A L'ENTIÈRE SATISFACTION DU CLIENT SERONT ÉCHANGÉS UMBOURO REËSS

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

l'ouvrage est imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 13 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

AVIS AU PUBLIC.

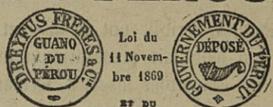
On fait savoir que le dimanche seize décembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé, par autorité de justice, à la vente aux enchères publiques, au lieu du Moulin du Pouget, commune de Castelnau, de divers meubles et objets mobiliers, saisis sur la tête du sieur Mazelié Jean-Baptiste, filateur dudit moulin du Pouget, à la requête de M. Miroude Pichard, négociant à Rouen, notamment d'une machine à scier, de trois meules de moulin, etc., etc.

Le tout sera payé comptant, avec un dixième en sus du prix principal.

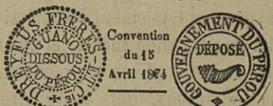
DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
Hâvre, chez M. E. FIGUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Co.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 flacons : 1,50. Se défier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

AVIS

CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES
A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.